

Cartel de l'uranium

M. Stevens: Montrez-nous les documents.

M. Gillespie: Mais ce n'est pas un sujet auquel le député s'intéressait particulièrement avant que quelques-uns de ses amis ne lui rappellent qu'il défendait la mauvaise cause et que cette industrie revêtait une énorme importance pour beaucoup de Canadiens car elle assurait leur subsistance.

M. Stevens: C'est incroyable. Que voulez-vous que je fasse de plus?

M. Gillespie: Le député de York-Simcoe a défendu la mauvaise cause. Il essaie de dire qu'à cause de ce prétendu cartel le prix de l'uranium au Canada a augmenté.

M. Stevens: Le niez-vous?

M. Gillespie: Si le député me laisse parler, je traiterai de ce point. Je suis très heureux de voir le député forcé de découvrir son jeu. Je suis content de l'entendre dire quel est le véritable objet de ses inquiétudes.

Mais j'aimerais d'abord répondre à certaines des affirmations qu'il a faites ce soir. Non seulement a-t-il fait preuve d'arrogance à l'égard des industries canadiennes, non seulement a-t-il été arrogant envers un député qui avançait les intérêts de ses électeurs d'Algoma, mais en plus, il a manifesté beaucoup de mépris pour la population du Canada. Il semble croire que les Canadiens sont très faciles à bernier, et nous, du gouvernement, ne partageons pas son avis. Il a insinué que les mesures prises par le gouvernement canadien l'ont été unilatéralement et non de concert avec d'autres pays, que le gouvernement canadien a conclu un accord officieux avec d'autres pays et qu'après l'avoir fait, il ne se sentait nullement engagé envers ces autres pays.

M. Stevens: Officieux? Comment pouvez-vous dire cela?

M. Gillespie: Appelez cela un accord officiel si vous voulez, mais il s'agit bel et bien d'un accord officieux. Ne jouons pas sur les mots. Le Canada était l'une des parties d'une entente entre divers pays. Voilà ce que j'essaie de dire.

Le député de Hastings a laissé entendre que le gouvernement serait dans l'embarras si les documents étaient rendus publics. Quand un gouvernement conclut une entente avec d'autres gouvernements relativement à la mise en marché de l'uranium et qu'il accepte certaines obligations comme membre de ce club—et c'est ce que le gouvernement canadien a fait—il y aurait lieu d'inscrire au compte rendu que les autres gouvernements qui ont aussi participé à cet arrangement ont pris les mesures nécessaires chez eux pour s'assurer que la documentation relative à ce prétendu arrangement de cartel ne sera pas rendue publique.

● (1752)

Le Parlement australien a adopté une loi qui, me dit-on, est aussi sévère à tous points de vue que le décret du conseil

adopté par notre gouvernement. Le gouvernement britannique a porté la cause devant la Chambre des Lords par l'entremise de son procureur général. Je suis sûr que les députés sont au courant de cela. Le gouvernement français a pris les mesures qui s'imposaient. Les autres gouvernements qui ont souscrit à cet arrangement ont pris des mesures nécessaires pour protéger leurs intérêts—oui, leur souveraineté également—parce que leurs industries se trouvaient également dans une situation de survie.

Le député de York-Simcoe n'a rien dit de tout cela. Il a laissé entendre que le Canada pourrait ne pas tenir compte du fait qu'il a conclu un arrangement avec d'autres pays souverains afin de protéger collectivement les intérêts d'une industrie importante dans ces pays. Le député de York-Simcoe voudrait nous voir répudier nos engagements pris envers ces autres pays. Il m'arrive parfois de me demander si le député se préoccupe des questions d'honneur et de réputation, mais quand il s'agit d'entente internationale je crois que nos associés s'attendent à ce que nous respections l'esprit et la lettre de nos engagements.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis persuadé que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur. Pourrait-il dire clairement que le Parlement n'a jamais laissé passer de choses comme celles qu'il nous demande de respecter dans le cas des autres pays?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je ne vois pas là matière à un rappel au Règlement.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, encore une fois le député nous fait connaître sa vraie nature. Il préfère discuter plutôt qu'écouter et se renseigner.

M. Stevens: Quel mal y a-t-il à discuter? Montrez-nous les documents.

M. Gillespie: Le député a demandé qu'on lui donne les raisons de la coalition, et je lui ai répondu que je le ferais au cours de mes propos.

J'ai aussi signalé qu'à mon avis, le député avait trompé la population canadienne en laissant entendre que le Canada avait agi seul et non en collaboration, qu'il n'avait donc aucune obligation et que cela ne causerait aucun embarras au Canada de rendre publics tous les documents relatifs à la participation du gouvernement. Il a aussi laissé entendre que quelque chose dans cette affaire pouvait aller à l'encontre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il n'a pas précisé que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) avait justement pris des mesures pour éviter une telle éventualité.